

1. **P**arce que le Parlement n'a jamais consenti ci-devant à l'entretien d'un si grand nombre de Troupes en tems de Paix, & qu'on ne voit pas qu'il y ait à présent aucune raison, pour laquelle on doive entretenir au delà de 12000. hommes, d'où l'on doit conclure, qu'à l'avenir on procedera toujours sur le même pied; car, quand pourrons-nous esperer de voir une Seance de Parlement commencer par une Declaration plus favorable & des assurances plus fortes d'une parfaite prosperité & surété, que celles qui sont contenues dans la gracieuse Harange du Roi, émanée du Trône le 1. jour de la tenuë du Parlement, Sa Majesté y ayant témoigné; Que les esperances sont pleinement remplies; que la Paix generale & le Repos de l'Europe sont rétablis & confirmez; que cet ouvrage ennuyeux étoit perfectionné & fini; que les Playes qui ont saigné si long-tems, sont consolidées; que les dépenses du Pays seront considerablement moindres; & que la Nation recueillera les fruits de ses eforts. Dans une pareille situation des affaires, nous croyons que nous ne pouvons agir conformément aux favorables dispositions de Sa Majesté pour son peuple, à l'honneur de cette Chambre, & à l'attention que nous avons toujours eüe pour les libertez des Sujets de Sa Majesté, sans diminuer le nombre des Troupes stipulé dans le Bil.

2. Parce que l'état des affaires, tel qu'il est à présent établi hors du Royaume, le devoir & l'affection que les Sujets de Sa Majesté lui ont témoigné en toute occasion, refutent entierement tous les argumens qu'on pourroit alleguer, pour justifier l'entretien d'un si grand nombre de Troupes, sous pretexte de quelque apprehension de la part du Pretendant au Trône; car, si on compare les circonstances presentes de la Nation, à l'état où étoient les affaires du tems lors de la conclusion
du